

UNDT/2014/013, Fontaine Ortiz

Décisions du TANU ou du TCNU

Le Tribunal a rejeté la demande comme un délai, car le demandeur n'a pas soumis une demande de temps de révision / gestion administrative / gestion.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, un ancien membre du personnel qui a servi au cours de ses dernières années avant la retraite en tant qu'inspecteur de l'unité d'inspection conjointe («JIU»), conteste les décisions a) de ne pas lui accorder un dernier droit à domicile, (b) de ne pas lui accorder une subvention de rapatriement de 20 semaines en raison de ses huit années de service en tant que membre du personnel et 24 semaines pour ses dix années en tant qu'inspecteur du JIU, et (c) de ne pas lui verser une subvention à affectation complète lors de sa nomination en tant qu'inspecteur. Les demandes respectives ont été rejetées en 2002 et 2010, et encore en 2012; Le demandeur ne les avait pas officiellement contestés à ce moment-là. Ils ont été confirmés par l'ASG / OHRM en novembre 2012, mais le demandeur n'a demandé l'évaluation de la direction qu'en février 2013.

Principe(s) Juridique(s)

Décisions confirmatives: Les communications qui confirment simplement les décisions administratives précédentes de contenu identique ne suspend pas ou ne redémarrent pas les délais applicables pour la contestation.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Fontaine Ortiz

Entité

ONUG

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2013/27

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

29 Jan 2014

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 111.2

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Statut

- Article 8.3

Jugements Connexes

UNDT/2011/180

2010-UNAT-043

2010-UNAT-069

2011-UNAT-108

2010-UNAT-036

2011-UNAT-169

2012-UNAT-191

2013-UNAT-349